

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2023

MIEUX MANGER EN SOUTENANT LES FRANÇAIS FACE À L'INFLATION ET EN FAVORISANT L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION Saine (889) - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 105

présenté par
M. Meizonnet

à l'amendement n° 63 de Mme Pasquini

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, après le mot :

« publique »,

insérer les mots :

« d'organismes agricoles, d'organisations de consommateurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inclure des représentants des agriculteurs, ainsi que des consommateurs, afin de leur faire prendre part à ce comité de parties prenantes. Les consommateurs et agriculteurs sont les deux éléments principaux qui constituent le secteur de l'alimentation. Les premiers sont la demande, les seconds l'offre.

Le fait d'inclure les consommateurs permet d'avoir une vision plus globale, englobant également les classes moyennes. Leur avis serait précieux pour étudier des pistes permettant de trouver des solutions. Représenter les agriculteurs est tout aussi important. Plusieurs filières agricoles françaises sont en grande difficulté, les oublier conduirait à se priver de la parole d'acteurs essentiels pour l'élaboration d'un système durable d'accès à une alimentation de qualité pour tous.